

C.C.A.S.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Séance du 25 juin 2025

Début de séance : 19h15

Présents :

M. CHACHIGNON Alain (Président)	Présent	Mme GAZANGEL Emmanuelle	Absente P
Mme MARTINS Rosa (Vice-Présidente)	Présente	M. HOUDAS Jean-Paul	Absent
M. ARNAULT Claude	Présent	Mme LALUQUE Sandrine	Présente
Mme ARNAULT Claudie	Présente	Mme LHOSTE Emilie	Absente
Mme CHATELAIN Danielle	Arrivée à 19h28	Mme MARINVAL Marie-Christine	Présente
M. CITRON Jacques	Présent	Mme SAEZ Isabelle	Absente
Mme CORNET Laëtitia	Absente	Mme THIBAUT Floriane	Présente
Mme DEBORD Christiane	Présente	Mme VASSORT Annie	Présente
Mme DECOUX Annick	Présente		

Convocation envoyée : le 18/06/2025

QUORUM :

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 11

Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Mme DECOUX Annick est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Le procès-verbal de la réunion du 21 mai 2025 est **approuvé** sans observation.

Ordre du jour :

- Actualisation de la Convention de Partenariat entre la Banque Alimentaire du Loiret et le CCAS
- Convention de Partenariat informatique entre la Banque Alimentaire du Loiret et le CCAS
- Demandes d'aides au CCAS
- Choix du menu pour le repas des Aînés du 16 novembre 2025
- Questions diverses

1- Actualisation de la Convention de Partenariat entre la Banque Alimentaire du Loiret et le CCAS.

La Banque Alimentaire du Loiret nous informe de la nécessité d'actualiser la convention de partenariat entre la Banque Alimentaire du Loiret et le CCAS de la commune de Bazoches-les-Gallerandes.

Dans le cadre de cette actualisation, trois nouveaux documents nous ont été fournis.

Il s'agit de la convention de partenariat, la convention informatique et le document des procédures FSE+ (Fonds Social Européen)

Les principales évolutions concernent :

- La durée de la convention qui est renouvelée tacitement tous les ans jusqu'à une durée maximale de 5 ans. À l'issue de ces 5 ans, elle devra être signée à nouveau.
- L'insertion d'un article sur la Protection des données à caractère personnel (RGPD – article 1).
- L'ajout d'un article sur les déclarations et engagements en matière d'éthique et de conformité (article 3).
- Une cotisation annuelle est demandée pour l'année 2025 d'un montant de 130 € (Annexe 1 – article 2). Les CCAS ne sont pas concernés.
- Une participation de solidarité est demandée pour l'année 2025 d'un montant de 11 cts € / kg remis (Annexe 1 – article 2). Les CCAS ne sont pas concernés.

De plus, les nouvelles lignes directrices du FSE+ (ex FEAD) ont été supprimées de la convention et intégrées à un nouveau livret « Procédures FSE+ ».

Après avoir délibéré 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le conseil d'administration, **Approuve** la signature de la convention.

2- Convention de Partenariat Informatique entre la Banque Alimentaire du Loiret et le CCAS.

La présente Convention de Partenariat Informatique n'est juridiquement valable que dans la mesure où une Convention de Partenariat Alimentaire a été signée entre les parties. Elle est automatiquement annulée dans le cas où la Convention de Partenariat Alimentaire cesse de produire ses effets pour une des raisons prévues dans cette convention.

La présente Convention de Partenariat Informatique a pour objet de définir le cadre d'utilisation du logiciel TICADI, mis à disposition par la Fédération Française des Banques Alimentaires aux différentes associations et CCAS Partenaires des Banques Alimentaires.

Après avoir délibéré 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le conseil d'administration, **Approuve** la signature de la convention.

3- Demande d'aides au CCAS.

- Avis du CCAS pour une aide à un service de téléassistance « Présence verte »
(ABONNEMENT PRIS LE 13/06/2025)

Après avoir délibéré 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, le conseil d'administration, **Approuve** la demande d'aide.

Arrivée de Mme CHATELAIN Danielle à 19h28

- Avis favorable du CCAS pour une demande d'aide alimentaire, 1 colis alimentaire pour 3 mois.
- Avis favorable du CCAS pour une demande CIAS pour participer au règlement d'une facture SICAP

4- Choix du menu pour le repas des Aînés du 16 novembre 2025.

Le traiteur retenu est « JANNEQUIN TRAITEUR »

Le menu approuvé pour les membres du CCAS se compose ainsi :

- Assortiment de canapés froids
- Émietté d'Aile de Raie sur jeunes pousses
- Interlude poire/poire
- Sauté de Veau aux petits légumes
- Assiette de salades et assortiments de fromages (Brie, Chèvre, Fourme d'Ambert)
- Charlotte aux agrumes

Apéritif à table : le pousse rapière (crème mandarine, Cognac, sirop de sucre, pétillant)

5- Questions diverses.



Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50

Liste des délibérations de la séance :

2025/10	Actualisation de la Convention de Partenariat entre la Banque Alimentaire du Loiret et le CCAS	Approuvée
2025/11	Convention de Partenariat Informatique entre la Banque Alimentaire du Loiret et le CCAS	Approuvée
2025/12	Approbation Présence Verte	Approuvée

Signatures :

M. CHACHIGNON Alain (Président) 	Mme DECOUX Annick (Secrétaire) 
---	--